

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-83

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatieur, M. David Revert (*à partir de la délibération n°2025-57*), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (*à partir de la délibération n°2025-54*), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatieur), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

**MARCHE DE TRAVAUX DE REALISATION D'UN PARC D'OMBRIERES
PHOTOVOLTAIQUES SITUÉ SUR LE PARKING DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**
- AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°1 -

Le marché de travaux de réalisation d'un parc d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre technique municipal a été notifié au titulaire le 26 décembre 2024 à la société NGE ENERGIES SOLUTIONS qui s'est présenté en groupement avec la société ENER-TECH. L'offre de prix forfaitaire du titulaire était ainsi de 296 015.38 € HT, ce prix incluant les deux tranches optionnelles que sont la mise en place de bornes IRVE doubles d'un montant de 12 390.00 € HT et les fondations spéciales d'un montant de 26 970.74 € HT.

L'entreprise a proposé une optimisation technique pour limiter les tranchées à réaliser avec mise en place d'une armoire électrique de coupure extérieure pour l'alimentation des ombrières et des bornes IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques). L'armoire électrique sera alimentée depuis le TGBT en utilisant le fourreau de diamètre 160 existant.

L'optimisation entraîne :

A. *Une moins-value* sur les postes suivants :

- Réseaux secs tranchés, fourreaux et chambres de tirage
- Mise en place d'un tableau divisionnaire TD PV conformément au CCTP

B. *Une plus-value* sur les postes suivants :

- Équipements électriques
- Mise en place d'une armoire de coupure extérieur

Les autres postes du marché initial restent inchangés.

Ces modifications entraînent une moins-value de 2 086.00 € HT, soit une baisse de 0.70 % par rapport au montant initial du marché.

Le Rapport entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles R.2123-1, R.2123-4 à R.2123-7,

Vu l'avis de la commission Travaux, voiries, propreté, espaces verts et bâtiments du 17 Juin 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Foncier du 19 Juin 2025,

Vu la Délibération n°2024-132 du 26 septembre 2024, autorisant le lancement et la passation du marché de travaux d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre technique municipal.

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour les prestations en moins-value au contrat initial ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser le Maire ou son Représentant à signer l'avenant n°1 précédemment décrit avec l'entreprise NGE ENERGIES SOLUTIONS – 76350 GRAND COURONNE pour un montant de : - 2 086.00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire ou son Représentant à signer l'avenant n°1 en moins-value au marché de travaux d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre technique municipal avec la société NGE ENERGIES SOLUTIONS – 76350 GRAND COURONNE pour un montant de – 2 086.00 € HT.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE